

CONSEIL D'ADMINISTRATION

∞ | ARTS OTTAWA

Arts Ottawa invite les candidatures pour de nouveaux membres à rejoindre son conseil d'administration. Il s'agit d'un rôle de gouvernance fiduciaire axé sur la gestion, la responsabilité et la durabilité à long terme, et non d'un rôle de conseil sur les programmes ou de consultation communautaire.

Alors qu'Arts Ottawa continue de développer et d'affiner un modèle de gouvernance innovant et ancré dans la communauté, nous recherchons des membres du conseil d'administration capables d'assurer la stabilité institutionnelle, la supervision financière et juridique, ainsi que le leadership au niveau des systèmes, tout en travaillant en collaboration avec nos Membres du conseil communautaires (MCC), nos Cercles de leadership (CDL) et le personnel d'Arts Ottawa.

À PROPOS DU RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Arts Ottawa assume la responsabilité légale et fiduciaire de l'organisation et agit en tant que gardien de sa mission, de ses actifs et de la confiance du public.

Les responsabilités du conseil d'administration comprennent :

- La supervision fiduciaire des finances, des risques et de la viabilité organisationnelle
- L'approbation des budgets et des politiques
- La supervision de l'alignement de l'orientation stratégique sur les capacités de l'organisation
- La garantie de la conformité légale et réglementaire, notamment en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (LSA)
- La supervision et le soutien de la direction générale
- Le rôle d'ambassadeurs de la mission et de la responsabilité publique d'Arts Ottawa. Bien que de nombreux programmes et événements soient gratuits pour les membres du conseil d'administration, nous encourageons ces derniers à acheter des billets pour les activités de collecte de fonds d'Arts Ottawa.
- Devenir membre d'Arts Ottawa

Ce rôle n'implique pas :

- La conception ou la mise en œuvre de programmes
- La gestion des ressources humaines ou des équipes
- L'attribution de bourses, de subventions Articipeez ou d'autres projets
- La supervision des activités de consultation communautaire ou de co-création

La voix de la communauté, l'expérience vécue et l'innovation en matière de programmes sont guidées par les Membres du conseil communautaire (MCC) et les Cercles de leadership (CDL). Les personnes principalement intéressées par l'élaboration de programmes, d'idées politiques ou l'engagement communautaire sont encouragées à explorer ces voies à la place.

COMPÉTENCES PRIORITAIRES RECHERCHÉES (CYCLE DE RECRUTEMENT 2026-2029)

Pour ce cycle de recrutement, Arts Ottawa donne la priorité aux candidats ayant une expérience avérée dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Défense des intérêts politiques, corporatifs ou municipaux
(p. ex. relations gouvernementales, politiques publiques, ententes de services, positionnement civique)
- Immobilier et développement
(p. ex. espaces culturels, fiducies foncières, modèles de propriété, planification à long terme des espaces)
- Investissement et planification financière
(p. ex. gestion des fonds de dotation ou des dons, véhicules d'investissement, viabilité financière)
- Collecte de fonds, philanthropie, gestion des donateurs
- (p. ex. stratégie en matière de donateurs, partenariats institutionnels, écosystèmes de financement public)

Il n'est pas nécessaire d'être artiste ou travailleur du secteur artistique pour postuler. Les candidats extérieurs au secteur artistique (notamment dans les domaines de la finance, du droit, de la politique, de l'immobilier et du leadership civique) sont vivement encouragés à postuler. Les candidats qui ont participé à la co-création d'Arts Ottawa en 2024/25, ou qui s'intéressent, sont curieux ou comprennent notre modèle de gouvernance communautaire, sont vivement encouragés à le signaler.

TEMPS REQUIS

Les fonctions au sein du conseil d'administration sont conçues pour être significatives, ciblées et gérables.

L'engagement requis comprend :

- 4 à 6 réunions du conseil d'administration par an (tous les deux mois)
- Préparation et examen des documents avant les réunions
- Participation occasionnelle à des groupes de travail ou à des comités, selon les besoins
- Participation à l'assemblée générale annuelle (AGA)
- Participation à des événements publics organisés par Arts Ottawa

Le temps total estimé est d'environ 40 à 60 heures par an, avec une implication moindre pendant les mois d'été. Les réunions peuvent être virtuelles, mais la participation en personne est préférable.

Les membres du conseil d'administration qui souhaitent consacrer plus de temps à des travaux stratégiques ou orientés vers l'action peuvent choisir de participer à des initiatives distinctes de leadership ou d'action au sein de l'écosystème de gouvernance d'Arts Ottawa. Certains de ces rôles sont rémunérés et sont décrits sur notre site web.

ÉQUITÉ, LANGUE ET REPRÉSENTATION

Le bilinguisme en anglais et en français est un atout, et la maîtrise d'autres langues est la bienvenue. Bien qu'Arts Ottawa encourage la participation multilingue à l'ensemble de ses programmes, les documents et les réunions du conseil d'administration sont principalement en anglais. Les membres du conseil d'administration doivent être en mesure de participer pleinement aux discussions sur la gouvernance en anglais.

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une formation initiale sur la gouvernance et un soutien afin de garantir la clarté des rôles, le partage des attentes et une participation efficace.

PROCESSUS DE NOMINATION ET DE SÉLECTION

Processus et calendrier :

- Les candidatures seront clôturées le 16 mars 2026
- Les candidats présélectionnés seront invités à passer des entretiens virtuels qui se tiendront du 1er au 8 avril 2026.
- Les candidats doivent être disponibles pour un entretien de 45 à 60 minutes pendant cette période, et éventuellement pour un deuxième entretien de 30 à 45 minutes pendant la semaine du 8 au 15 avril.
- Les candidats retenus seront confirmés en interne d'ici la fin avril 2026.
- Tous les candidats seront informés du résultat à l'issue du deuxième entretien.

Conformément aux statuts d'Arts Ottawa et à la Loi sur les corporations sans but lucratif de l'Ontario, les candidats retenus pour le conseil d'administration seront présentés aux membres pour confirmation lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 27 mai 2026. La présence à l'AGA est obligatoire pour l'élection des nouveaux membres.

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection mixte composé des membres actuels du conseil d'administration et des Membres du conseil communautaire (MCC). Les membres de ce comité participeront également au processus d'entretien.

Les candidats doivent être membres en règle d'Arts Ottawa pour pouvoir postuler.

DURÉE DU MANDAT

Les membres du conseil d'administration dont la nomination est confirmée lors de l'assemblée générale annuelle entameront leur mandat de trois ans immédiatement après la réunion. Les mandats sont échelonnés afin d'assurer la continuité et le renouvellement.

COMMENT POSTULER

Accédez au formulaire de candidature en ligne et remplissez-le ici :
[ARTS OTTAWA - CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION](#)

Les candidatures doivent être soumises avant le 16 mars à midi (heure de l'Est).

Pour toute question concernant la candidature, les fonctions au sein du conseil d'administration ou le modèle de gouvernance d'Arts Ottawa, veuillez contacter :
info@artsottawa.ca.

